

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 14 décembre 2012 portant dissolution
de la brigade territoriale d'Istres (Bouches-du-Rhône)**

NOR : INTJ1240153A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Istres (Bouches-du-Rhône) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2013. Corrélativement les circonscriptions des brigades territoriales de Berre-l'Étang, de Carry-le-Rouet, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Rognac sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Berre-l'Étang, de Carry-le-Rouet, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Rognac (Bouches-du-Rhône) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 décembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Istres	Istres Miramas Fos-sur-Mer Saint-Mitre-les-Remparts Port-de-Bouc Martigues Les Pennes-Mirabeau Châteauneuf-les-Martigues Gignac-la-Nerthe Vitrolles Saint-Victoret Marignane	(dissolution)
Rognac	Rognac	Rognac Vitrolles Les Pennes-Mirabeau Saint-Victoret Marignane
Carry-le-Rouet	Carry-le-Rouet Ensuès-la-Redonne Sausset-les-Pins Le Rove	Carry-le-Rouet Ensuès-la-Redonne Sausset-les-Pins Le Rove Martigues Châteauneuf-les-Martigues Gignac-la-Nerthe Port-de-Bouc
Berre-l'Étang	Berre-l'Étang Saint-Chamas	Berre-l'Étang Saint-Chamas Istres Miramas
Port-Saint-Louis-du-Rhône	Port-Saint-Louis-du-Rhône	Port-Saint-Louis-du-Rhône Fos-sur-Mer Saint-Mitre-les-Remparts